

Règlement des courses

ECOTRAIL du 18 / 09 / 2016

TRAILS de 11KM-26KM-47KM



ART. 1 : LES PARCOURS

Ils sont balisés afin de faciliter le suivi de l'itinéraire (rubalise et panneaux Ecotrail). Nous comptons sur votre bonne conduite sur les parcours (respect de la faune et de la flore, du balisage, des bénévoles...).

ART. 2 : RAVITAILLEMENTS

→ *Les parcours se font en semi auto-suffisance alimentaire :*

- Ravitaillements prévus sur le 26KM et le 47KM (voir site internet page parcours).
- Pas de ravitaillements prévus sur le 11 KM (sauf celui d'arrivée sur le plateau de sommand).

ART. 3 : RESPECT DU MILIEU - RESPECT DE NOS ENGAGEMENTS ECO

Il est demandé à chacun de respecter l'environnement, sous peine de disqualification :

- **ne jeter aucun emballage et détrit**us sur la totalité du parcours,
- **suivre les sentiers et chemins balisés**, en montée comme en descente (interdiction de couper hors sentiers),
- **ne pas affoler les troupeaux d'animaux, domestiques ou sauvages**,
- d'une manière générale, **les concurrents doivent accepter l'ensemble de nos actions et Engagements ECO** (consultable sur le site internet).

ART. 4 : SÉCURITÉ

Etant donné la difficulté des parcours, il est demandé d'être en bonne santé physique et suffisamment entraîné pour y participer.

Des équipes de secouristes seront présentes sur les parcours et/ou à l'arrivée, ainsi qu'un médecin et une ambulance.

Des pointages seront effectués sur tout le parcours.

Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

Le concurrent qui abandonne doit remettre son dossard à un organisateur, qui organisera son retour sur l'aire d'arrivée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.

ART. 5 : CONDITIONS D'ADMISSION ET CERTIFICAT MEDICAL

→ *La participation à l'ECOTRAIL n'étant possible qu'à partir de 20 ans, la catégorie "Espoir" représente les plus jeunes. Sauf pour le 11KM, où nous avons ouvert pour les catégories cadets et juniors.*

→ Les inscriptions à l'Ecotrail se font en ligne sur www.ecotrail.fr et ne sont **prises en comptes qu'accompagnés du règlement, du certificat médical.**

L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

Les participants devront fournir (copie obligatoire) :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ;
- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L. 131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;
- ou titulaires d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'orientation ou la Fédération Française de pentathlon moderne ;
- ou titulaires d'une Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive.
- ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Le Ministère chargé des Sports a précisé qu'il ressort tant des dispositions législatives que des débats parlementaires *"que les déclarations sur l'honneur ne peuvent plus désormais être acceptées par les organisateurs à la place des certificats médicaux"*.

IMPORTANT :

Toute personne ne présentant pas un certificat médical valide datant de moins d'un an avec la mention « non contre-indication à la pratique de course à pied en compétition », date, nom du médecin et cachet lisible et valide (ou licences ci-dessus), se verra refuser le départ de la course. Aucune exception ne sera tolérée.

COUREURS ETRANGERS ET CERTIFICAT MEDICAL datant de moins d'un an au jour de la course

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers, y compris engagés par un Agent Sportif d'Athlétisme.

Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction est nécessaire (cette traduction peut être faite par l'organisateur s'il a les compétences linguistiques nécessaires et qu'il vérifie que toutes les indications listées ci-avant sont mentionnées). Il est possible de conditionner la participation à un certificat type élaboré par l'organisateur en français et anglais ou une autre langue étrangère, disponible sur Internet ou annexé au bulletin d'inscription (réponse de Madame la Ministre chargée des sports à Madame Grosskost, députée du Haut-Rhin, en date du 09 mai 2011).

ART. 6 : ASSURANCE

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile auprès de ALLIANZ, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Les *licenciés* bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Individuelle accident : chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaire par l'organisme de secours. Une telle assurance peut être souscrite auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running ou d'une licence.

ART. 7 : EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Les concurrents doivent être munis de :

- 1 paire de chaussures de trail (adaptée aux terrains accidentés)
- 1 veste imperméable et coupe vent
- 1 micro polaire
- 1 pantalon ou collant de course à jambes longues
- 1 bonnet + gants imperméables
- 1 réserve d'eau minimum 1L
- 1 gobelet personnel (15cl minimum) ou prendre 1€ pour retirer votre gobelet Ecotrail lors du retrait des dossards
- 1 réserve alimentaire (gels ou barres énergétiques)
- 1 couverture de survie
- 1 sifflet
- 1 téléphone portable (bon état de fonctionnement avec un forfait adapté à la France)

N.B : le matériel obligatoire sera vérifié par les organisateurs sur la ligne de départ. Le départ vous sera refusé s'il manque un des éléments ci-dessus. Nous serons intransigeants à cet égard.
L'utilisation des bâtons est acceptée.

ART. 8 : DROIT D'IMAGE ET COORDONNEES

En s'inscrivant, tout participant abandonne son droit à l'image.

Les participants, accompagnateurs et public autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'Ecotrail, ou encore dans le cadre des animations mises en place, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

En s'inscrivant, tout participant autorise l'Ecotrail à utiliser, quelques fois dans l'année, ses coordonnées (email et/ou adresse postale) à des fins commerciales.

ART.9 : INSCRIPTIONS

Limitées à 700 concurrents au total sur les trois parcours, elles sont possibles jusqu'au 31 Août 2016 sauf si complet avant cette date. Pas d'inscriptions possibles le jour de la course.

Elles se font directement en ligne sur www.ecotrail.fr et aucun frais supplémentaire ne sera demandé au concurrent concernant le paiement en ligne (carte bancaire). Vous pouvez joindre en ligne le certificat médical ou le remettre en échange de votre dossard la veille ou le jour de la course.

Attention : aucun concurrent ne sera accepté sur la course en l'absence de certificat médical ou photocopie de licence en cours de validité.

Le concurrent doit courir sur le parcours sur lequel il est inscrit.

L'inscription donne droit à :

- la participation à la course,
- un classement des concurrents,
- le lot souvenir de l'Ecotrail,
- les ravitaillements solides et liquides sur le parcours,
- participation de 1€/trailer cette année donnés à l'association « Parrains et Marraines du Népal » de Dawa Sherpa ; 1€ pour l'association Safe Mountain,
- un repas chaud à l'arrivée, en option selon la formule choisie (N.B : l'achat de ticket repas pour les accompagnateurs est possible sur place à 12€ dans la limite des disponibilités).
- 2 douches chaudes au Chalet Hôtel VaccaPark à Sommand.
- la présence d'ostéopathes à l'arrivée.

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement de l'épreuve par le seul fait de leur inscription.

Ils s'engagent aussi à **accepter et appliquer la charte de l'Ecotrail ainsi que la charte de la DDCS 74**, toutes deux consultables sur le site internet, ainsi que **l'ensemble de nos Engagements ECO** qui implique certaines adaptations et responsabilités de la part des coureurs.

ART.10 : CATÉGORIES

Les catégories prises en compte pour le classement de la course sont celles établies par la FFA.

--> **Valables jusqu'au 31 octobre 2016, elles changeront le 1^{er} Novembre 2016 :**

Espoir (ES) : 1994 - 1996

Senior (SE) : 1977 - 1993

Masters (VE) : 1976 et avant

* V1 : 1976 - 1967

* V2 : 1966 - 1957

* V3 : 1956 - 1947

* V4 : 1946 et avant

Seul le 11KM est ouvert aux catégories CADETS ET JUNIORS :

- Juniors (JU) : 1997 - 1998 --> 18 et 19ans

- Cadets (CA) : 1999 - 2000 --> 16 et 17ans

ART. 11 : DOSSARDS

Ils sont remis à partir du samedi 17 septembre de 17h à 18h ou le dimanche 18 septembre, à partir de 5h30 jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve concernée, à la salle hors sac de la station de Sommand. **Ne pas ouvrir la « pochette-dossard » avant le départ.**

Ils doivent rester entièrement visibles tout au long du parcours, sous peine de disqualification.

« Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation »

ART. 12 : ANNULATION

Toute demande « d'annulation - remboursement » par le participant ne sera prise en compte qu'accompagné d'un certificat médical.

Adressez-la à *Association Sommand Randos Nature* (2 rte du Col de la Ramaz - 74 440 MIEUSSY) avant le 1er septembre ou par email à marie@ecotrail.fr

En cas de conditions de course défavorables et dangereuses tenant à la sécurité des participants, tant au niveau des parcours, de la météo ou d'évènements imprévus, **l'organisation de l'ECOTRAIL peut prendre la décision d'annuler la course la veille de l'épreuve ou le matin du départ, de la stopper ou de l'annuler** en cours de route. **Aucun remboursement d'inscription ne sera accordé aux participants.**

ART. 13 : METEO

En cas de conditions météorologiques ou nivologies défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours (même en cours), voire même de neutraliser les parcours et de stopper les participants.

ART. 14 : DÉPARTS

Les **départs** ont lieu devant la salle hors sac, sur le plateau de Sommand :

- **à 7h pour l'Ecotrail 47KM solo, relais, duo**
- **à 8h pour l'Ecotrail 26KM solo et duo**
- **à 9h pour l'Ecotrail 11KM solo**

20 minutes avant chaque départ, les concurrents se rendent dans l'aire de départ pour la vérification de l'équipement obligatoire, et pour prendre connaissance des dernières consignes de course.

ART. 15 : BARRIÈRES HORAIRES

Elles sont déterminées définitivement le jour même de l'épreuve, en fonction des conditions de course. Elles vous seront précisées lors du briefing de départ. Des indications horaires provisoires sont déjà données sur les pages parcours. **Toute personne hors délais ne sera pas classée et devra arrêter la course.**

ART. 16 : COURSE QUALIFICATIVE UTMB

La demande concernant le 47KM est en train d'être faite. Pour l'instant le 47KM ne donne droit à aucun point qualificatif pour l'inscription à l'UTMB 2017.

ART. 17 : ARRIVÉES

Elles sont situées sur le plateau de Sommand, devant la salle hors sac.

Les repas chauds peuvent être pris à partir de 12h.

Des tickets repas sont en vente pour les personnes désirant accompagner les concurrents (12€).

ART. 18 : RÉCOMPENSES

La présence des coureurs récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation (pas d'envoi postal possible).

Récompenses par course :

- 11KM solo : les 4 premiers au scratch hommes et femmes.
 - 26KM solo : les 4 premiers au scratch hommes et femmes, et ensuite les 1ers de chaque catégories Hommes et Femmes (M1-M2-M3-M4-SE-ES).
 - 26KM duo : les 3 premiers duo au scratch mixtes, femmes et hommes.
 - 47KM solo : les 4 premiers au scratch hommes et femmes, et ensuite les 1ers de chaque catégories Hommes et Femmes (M1-M2-M3-M4-SE-ES).
 - 47KM duo : les 3 premiers duo au scratch mixtes, femmes et hommes.
 - 47KM relais : les 3 premiers relais au scratch mixtes, femmes et hommes.
- Total de 102 podiums.

→ Catégories : ouvert des ESPOIRS (1994-1996) au M4 (1946-1937), soit 6 catégories représentées.

ART. 19 : ANIMATIONS

A proximité immédiate de l'aire de départ et d'arrivée sera mis en place dès 11h le [Village Territoire Montagnard](#) (exposants, producteurs locaux, associations, partenaires...).

Dès 14h30, [ECOKIDS TRAIL](#) pour les enfants. Inscription 7€ / enfant, course limitée à 70 enfants au total. Plus d'informations sur notre site internet.

[Prise en charge de vos enfants sur la journée complète](#) afin que les parents puissent profiter de la course ; partenariat HDay Dream concept. Inscription sur notre site internet en supplément du tarif d'inscription à la course.

Organisé par l'association

www.sommand-rando.com

Sommand Randos Nature

La montagne, territoire de découvertes